

# Amendements IFRS 9 et IFRS 7 de 2026 : Guide comptable NetSuite

By houseblend.io Publié le 11 avril 2026 49 min de lecture



## Résumé analytique

L'International Accounting Standards Board (IASB) a publié une série d'amendements de portée limitée à la norme IFRS 9 *Instruments financiers* et à la norme IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026 (Source: [www.ifrs.org](http://www.ifrs.org)) (Source: [www.ifrs.org](http://www.ifrs.org)). Ces amendements traitent de problèmes spécifiques identifiés dans la pratique depuis la publication initiale de la norme IFRS 9 (2014) – notamment le classement des prêts liés à des critères ESG, la décomptabilisation des passifs réglés par voie électronique, le traitement des flux de trésorerie conditionnels et sans recours, ainsi que la comptabilisation des contrats d'électricité dépendants de la nature. Parallèlement, la norme IFRS 7 a été mise à jour pour exiger de nouvelles informations à fournir sur les instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par capitaux propres (JVCP), les caractéristiques de flux de trésorerie conditionnels (telles que les déclencheurs ESG) et les conditions spécifiques des contrats d'achat d'électricité impliquant de l'électricité naturelle variable.

Pour les praticiens utilisant Oracle NetSuite (un [ERP cloud](#) de premier plan), ces changements IFRS nécessiteront une évaluation minutieuse et des ajustements système. Les clients NetSuite doivent s'assurer que les instruments financiers et les processus de paiement sont suivis de manière à prendre en charge les tests de classement mis à jour de la norme IFRS 9 (par exemple, le test **Solely Payments of Principal and Interest** (SPPI) — flux de trésorerie correspondant uniquement à des paiements du principal et des intérêts — et les évaluations du modèle économique (Source: [www.sec.gov](http://www.sec.gov)) (Source: [www.sec.gov](http://www.sec.gov)), ainsi que le calendrier des écritures de décomptabilisation. La fonctionnalité de [comptabilité multi-livres](#) de NetSuite peut faciliter la tenue de grands livres parallèles (par exemple, un pour les PCGR locaux, un pour les normes IFRS), mais peut nécessiter des modifications de configuration pour des problèmes tels que la décomptabilisation anticipée des passifs. Les utilisateurs de NetSuite devront également extraire et annoter des données pour satisfaire aux exigences d'informations à fournir renforcées de la norme IFRS 7 – par exemple, en générant des notes détaillées sur les caractéristiques des prêts liés à des critères ESG ou sur les contrats de couverture d'électricité. En bref, bien qu'il n'y ait pas de refonte radicale du cadre de la norme IFRS 9, ces amendements de 2026 sont *significatifs* pour toute entité publiant des états financiers selon les normes IFRS et doivent être pris en compte dans les implémentations NetSuite pour garantir le classement, l'évaluation et la présentation corrects des instruments financiers (Source: [www.ifrs.org](http://www.ifrs.org)) (Source: [www.sec.gov](http://www.sec.gov)).

Ce rapport fournit une analyse complète des amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7, leur justification et leurs détails, ainsi que leur impact sur les utilisateurs de NetSuite. Nous commençons par un contexte sur les normes IFRS 9 et 7 (et l'examen post-mise en œuvre qui a déclenché les amendements), puis nous détaillons chaque domaine d'amendement majeur. Tout au long du rapport, nous utilisons des exemples illustratifs, des tableaux et des scénarios de cas. Nous analysons ensuite les implications pour le traitement des données, les écritures comptables et les contrôles au sein de NetSuite, y compris des recommandations spécifiques (par exemple, l'exploitation de la comptabilité multi-livres de NetSuite (Source: [docs.oracle.com](https://docs.oracle.com)). Enfin, nous discutons des implications plus larges et des perspectives d'avenir. Toutes les affirmations et orientations sont étayées par des sources faisant autorité (publications de l'IASB / Fondation IFRS et analyses professionnelles) et, le cas échéant, par des commentaires du secteur.

## Introduction et contexte

**Vue d'ensemble des normes IFRS 9 et IFRS 7.** La *Norme internationale d'information financière 9 (IFRS 9)* a remplacé la norme IAS 39 et fournit le cadre comptable pour les instruments financiers. Elle couvre le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers, la dépréciation (modèle des [pertes de crédit attendues](#) et la [comptabilité de couverture](#)). Selon la norme IFRS 9, les actifs financiers (autres que les dérivés et certains instruments de capitaux propres) peuvent être classés dans trois catégories d'évaluation : **coût amorti**, **juste valeur par capitaux propres (JVCP)**, ou **juste valeur par résultat (JVPR)** (Source: [www.sec.gov](https://www.sec.gov)) (Source: [www.sec.gov](https://www.sec.gov)). Le classement dépend (a) du modèle économique de l'entité pour la gestion de l'actif et (b) du test **SPPI** (flux de trésorerie correspondant uniquement à des paiements du principal et des intérêts) des flux de trésorerie contractuels. Par exemple, un instrument de dette détenu pour collecter des flux de trésorerie contractuels qui réussit le test SPPI est évalué au coût amorti (Source: [www.sec.gov](https://www.sec.gov)), tandis que si le modèle économique inclut la vente, il peut être évalué à la JVCP (en supposant que le test SPPI soit réussi) (Source: [www.sec.gov](https://www.sec.gov)). Les instruments de capitaux propres sont généralement évalués à la JVPR, avec une option irrévocable de JVCP s'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction, mais sans recyclage des gains en résultat. La norme IFRS 9 a également remplacé le modèle de dépréciation des pertes subies de la norme IAS 39 par un modèle de *pertes de crédit attendues*, exigeant des provisions prospectives. La norme IFRS 7 complète la norme IFRS 9 en spécifiant des exigences étendues en matière d'informations à fournir – notamment les valeurs comptables de chaque catégorie, les analyses d'échéances, les expositions au risque de crédit, les informations sur la hiérarchie de la juste valeur et les résumés des accords de couverture.

**Besoin d'amendements.** Depuis la publication de la norme IFRS 9, l'IASB a mené un examen post-mise en œuvre (PIR) et a répondu aux questions des parties prenantes. Les utilisateurs ont identifié des résultats comptables ambigus ou incohérents dans le cadre de certaines caractéristiques contractuelles modernes. Le PIR et le Comité d'interprétation des normes IFRS ont noté des problèmes tels que la manière de traiter les instruments financiers liés à des critères ESG, le règlement via de nouvelles technologies de paiement et l'optionnalité intégrée dans les prêts et les actifs investissables. Pour résoudre ces problèmes de *portée limitée*, l'IASB a rédigé des amendements visant à clarifier et à affiner les exigences de la norme IFRS 9 (et les informations à fournir connexes de la norme IFRS 7) sans refondre la structure fondamentale de la norme. Les amendements ont été finalisés en mai 2024 (Source: [www.ifrs.org](https://www.ifrs.org)) et approuvés (dans des juridictions comme l'UE) fin 2024 (Source: [www.efrag.org](https://www.efrag.org)), avec une application obligatoire à partir du 1er janvier 2026 (adoption anticipée autorisée) (Source: [www.ifrs.org](https://www.ifrs.org)) (Source: [www.ifrs.org](https://www.ifrs.org)).

**Contexte mondial des normes IFRS.** Les normes IFRS sont utilisées par la grande majorité des juridictions dans le monde (plus de 140 juridictions, dont l'UE, l'Australie, le Canada, de nombreux pays asiatiques et latino-américains). Les entreprises utilisant NetSuite pour leur comptabilité opèrent souvent dans des environnements où les normes IFRS sont obligatoires ou possèdent des filiales internationales préparant des états financiers selon les normes IFRS. Par conséquent, s'assurer que les registres de NetSuite sont conformes aux normes IFRS 9/7 est essentiel pour la conformité. L'édition NetSuite OneWorld d'Oracle prend en charge plusieurs grands livres (comptabilité multi-livres) pour maintenir des rapports parallèles selon les normes IFRS et les PCGR locaux (Source: [docs.oracle.com](https://docs.oracle.com)). Cela fait de NetSuite une plateforme viable pour le reporting IFRS, mais les utilisateurs doivent la configurer pour capturer les distinctions spécifiques aux normes IFRS.

**Portée de ce rapport.** Nous examinons en profondeur les amendements de 2026 aux normes IFRS 9 et IFRS 7, structurés comme suit :

- **Classement et évaluation selon la norme IFRS 9** – Fondamentaux du modèle de classement de la norme IFRS 9 et comment les amendements modifient son application (par exemple, caractéristiques ESG, clauses spéciales de flux de trésorerie).
- **Décomptabilisation et règlement selon la norme IFRS 9** – Comment les règles de décomptabilisation des passifs sont clarifiées (en particulier pour les systèmes de paiement électronique) et la nouvelle décomptabilisation anticipée facultative.
- **Exigences d'informations à fournir selon la norme IFRS 7** – Vue d'ensemble des règles d'informations à fournir de la norme IFRS 7 et les nouvelles exigences d'informations pour les investissements en capitaux propres et les caractéristiques conditionnelles introduites par les amendements.
- **Contrats d'électricité dépendants de la nature** – Amendements ciblés (« Contrats faisant référence à de l'électricité dépendante de la nature ») clarifiant l'exemption d'utilisation propre de la norme IFRS 9 et la comptabilité de couverture pour les contrats d'achat d'électricité (PPA), ainsi que

les informations à fournir correspondantes selon la norme IFRS 7 (Source: [www.ifrs.org](http://www.ifrs.org)).

- **Études de cas / Exemples** – Illustrations de la manière dont ces changements affectent les résultats comptables (par exemple, le classement d'un prêt lié à des critères ESG, le traitement d'un règlement numérique, un contrat d'achat d'électricité).
- **Considérations relatives à l'implémentation dans NetSuite** – Ce que les utilisateurs de l'ERP NetSuite (en particulier ceux utilisant le multi-livres/OneWorld) doivent faire : configurations système, champs de données, rapports et rapprochements pour répondre aux nouvelles exigences.
- **Implications et perspectives d'avenir** – Implications plus larges de ces changements (pour les équipes financières, les auditeurs, les régulateurs) et prochaines étapes des normes IFRS (par exemple, la future norme IFRS 18 sur la présentation et les informations à fournir) (Source: [www.ifrs.org](http://www.ifrs.org)).
- **Conclusion** – Résumé des conclusions et recommandations clés.

Tout au long du rapport, nous nous appuyons sur des sources faisant autorité : publications de l'IASB / Fondation IFRS (Source: [www.ifrs.org](http://www.ifrs.org)) (Source: [www.ifrs.org](http://www.ifrs.org)), dépôts réglementaires, analyses comptables et commentaires d'experts. Le niveau de détail est destiné aux professionnels de la finance et aux spécialistes informatiques responsables de la conformité aux normes IFRS dans les environnements NetSuite.

## Classement et évaluation selon la norme IFRS 9

### Catégories et tests de la norme IFRS 9

Selon la norme IFRS 9, les actifs financiers (à l'exclusion des dérivés et de ceux obligatoirement évalués à la JVPR) entrent dans l'une des trois catégories – *coût amorti*, *juste valeur par capitaux propres (JVCP)*, ou *juste valeur par résultat (JVPR)* – sur la base d'un test en deux étapes :

1. **Test du modèle économique.** Déterminer si l'actif financier est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est soit (a) de collecter des flux de trésorerie contractuels, (b) de collecter des flux de trésorerie et de vendre des actifs, ou (c) aucun de ces objectifs (par exemple, transaction).
2. **Test des flux de trésorerie (SPPI).** Examiner les flux de trésorerie contractuels pour vérifier s'ils correspondent *uniquement à des paiements du principal et des intérêts* (SPPI), ce qui signifie que les intérêts ne rémunèrent que la valeur temporelle de l'argent, le risque de crédit et une rémunération de base. Toute caractéristique contractuelle entraînant des flux de trésorerie dépassant le cadre SPPI (par exemple, liée au cours des actions ou à l'inflation, à moins qu'elle ne soit considérée comme un ajustement au taux du marché) entraîne l'échec du test.

La combinaison de ces tests donne la catégorie d'évaluation, comme résumé dans le Tableau 1 :

CATÉGORIE	MODÈLE ÉCONOMIQUE	TEST DES FLUX DE TRÉSORERIE (SPPI)	ÉVALUATION	TRAITEMENT ULTÉRIEUR DU RÉSULTAT
<b>Coût amorti</b>	Détenu pour collecter uniquement les flux de trésorerie contractuels	Réussi (uniquement P&I)*	Coût amorti (taux d'intérêt effectif)	Revenus d'intérêts et dépréciations en résultat ; aucun gain de juste valeur en résultat
<b>JVCP (Instruments de dette)</b>	Détenu pour collecter et vendre les flux de trésorerie contractuels	Réussi (uniquement P&I)*	Juste valeur (avec lien vers les capitaux propres)	Intérêts et dépréciations en résultat ; variations de juste valeur en capitaux propres ; lors de la vente, recyclage des capitaux propres vers le résultat (Source: <a href="http://www.sec.gov">www.sec.gov</a> )
<b>JVCP (Instruments de capitaux propres)</b>	(Peut être choisi si non détenu à des fins de transaction)	N/A (base d'élection)	Juste valeur (pas de recyclage des gains)	Dividendes en résultat ; autres gains/pertes en capitaux propres (capitaux propres permanents)
<b>JVPR</b>	Tout autre modèle économique ou échec du SPPI	Échec (pas uniquement P&I) ou pas de SPPI	Juste valeur (par le résultat)	Tous les gains et pertes (y compris intérêts et change) entièrement en résultat

Tableau 1 : Catégories de classement et d'évaluation selon la norme IFRS 9 (Source: [www.sec.gov](http://www.sec.gov)) (Source: [www.sec.gov](http://www.sec.gov)).

Points clés du Tableau 1 (citant les orientations IFRS) :

- **Coût amorti** : Un actif répond à cette catégorie *uniquement si* à la fois le modèle économique consiste à détenir et collecter les flux de trésorerie et que les flux de trésorerie contractuels sont SPPI (Source: [www.sec.gov](http://www.sec.gov)). Par exemple, une créance commerciale (sans élément de financement significatif) est souvent qualifiée de coût amorti. Selon la norme IFRS 9, « pour qu'un actif financier soit évalué au coût amorti, il doit remplir ces deux conditions et ne pas être désigné à la JVPR : (i) modèle économique de détention pour collecter, et (ii) flux de trésorerie uniquement P&I » (Source: [www.sec.gov](http://www.sec.gov)).
- **JVCP (Dette)** : Si le modèle économique consiste à la fois à détenir et à vendre, un instrument de dette peut être évalué à la JVCP s'il réussit toujours le test SPPI (Source: [www.sec.gov](http://www.sec.gov)). L'évaluation ultérieure reste la juste valeur, mais les gains/pertes non réalisés vont en capitaux propres (avec intérêts/change en résultat). Lors de la décomptabilisation, les gains accumulés en capitaux propres sont recyclés en résultat (voir note du Tableau 1).
- **JVCP (Capitaux propres)** : Les titres de capitaux propres non détenus à des fins de transaction peuvent être irrévocablement désignés à la JVCP. Ils ne font pas l'objet d'un test SPPI ; au lieu de cela, l'entité doit choisir la JVCP lors de la comptabilisation initiale. Selon les normes IFRS, toutes les variations de juste valeur (sauf les dividendes) vont en capitaux propres et ne sont jamais recyclées (Source: [www.sec.gov](http://www.sec.gov)) (note : IFRS 9 §5.7.5).
- **JVPR** : Il s'agit de la catégorie « par défaut ». Tout actif échouant au test SPPI (en raison de caractéristiques de type capitaux propres intégrées, de contingences, etc.) ou détenu dans un modèle orienté transaction est évalué à la juste valeur avec toutes les variations en résultat. Il est important de noter que les entités peuvent éventuellement désigner tout instrument éligible à la JVPR pour éviter une asymétrie comptable, comme autorisé par la norme IAS 39 et repris dans la norme IFRS 9.

Exemples de classements :

- Un prêt bancaire classique (intérêts fixes, détenu jusqu'à l'échéance) répond généralement au test SPPI et à un modèle de collecte uniquement → **Coût amorti**.
- Une obligation d'entreprise détenue avec l'intention de vendre (et toujours SPPI) → **JVCP (Dette)**.
- Un investissement en actions ordinaires non destiné à la transaction (choisi irrévocablement) → **JVCP (Capitaux propres)**.
- Un titre lié à des matières premières ou une créance de commission de vente avec bonus variable (non-SPPI) → **JVPR**.

## Dépréciation et comptabilité de couverture selon la norme IFRS 9 (Vue d'ensemble)

Bien que sortant du champ d'application immédiat des amendements de 2026, le modèle de **dépréciation** et le cadre de **comptabilité de couverture** d'IFRS 9 sont essentiels à la comptabilisation des instruments financiers. IFRS 9 a introduit un modèle prospectif de *pertes de crédit attendues (ECL)* exigeant que les entités comptabilisent des provisions pour pertes de crédit à chaque date de clôture, même pour les actifs sains (Phase 1), sur la base des attentes sur la durée de vie. [Selon IFRS 9, les actifs de Phase 2 (présentant une détérioration significative du risque de crédit) font l'objet d'ECL sur la durée de vie, et ceux de Phase 3 (en défaut de crédit) suivent le modèle de pertes encourues d'IAS 39]. Ces exigences complexes nécessitent des données exhaustives (historiques de crédit, prévisions macroéconomiques, modèles de probabilité de défaut) et ont constitué un axe majeur de la mise en œuvre d'IFRS 9 dans les banques et les entreprises (Source: [go.oracle.com](http://go.oracle.com)). La comptabilité de couverture sous IFRS 9 est largement reprise d'IAS 39, mais avec des améliorations (davantage de composantes de risque éligibles, possibilité pour les contrats à terme de couvrir le risque de change des contrats futurs, etc.). Les amendements de 2026 ne modifient *pas* la logique de dépréciation ou la logique fondamentale de couverture, mais on pourrait soutenir qu'ils affectent indirectement les ECL (en modifiant la classification).

### Exemple illustratif : Classification IFRS 9

Pour être concret, considérons l'**Exemple 1** : Une entreprise détient un prêt de 10 millions d'euros accordé à un client. Le prêt est assorti d'un taux d'intérêt fixe de 3 % et d'une *clause ESG* : si le client atteint un objectif de performance environnementale, le taux d'intérêt augmente de 1 % (pour atteindre 4 %) et un remboursement supplémentaire du principal est effectué. Selon le modèle d'IFRS 9 avant amendement, les analystes débattaient pour savoir si les « bonus » liés aux critères ESG violaient le critère SPPI. Avec l'amendement de 2026, l'IASB a clarifié la manière d'évaluer de telles caractéristiques. Le taux d'intérêt supplémentaire de 1 % (lié à la performance ESG) est analogue à une rémunération additionnelle pour le risque de crédit du prêteur ou le coût des fonds, et ne rompt donc pas automatiquement le critère SPPI (Source: [www.ifs.org](http://www.ifs.org)). En pratique, l'actif peut toujours

être qualifié de *conforme au critère SPPI* si la caractéristique ESG est considérée comme un ajustement lié au risque de crédit. Par conséquent, **après l'amendement**, ce prêt peut rester classé au **coût amorti** (si le modèle économique est de détenir pour collecter) plutôt que d'être contraint à une évaluation à la juste valeur par résultat (FVTPL). Les comptables utilisant NetSuite enregistreraient ainsi les revenus d'intérêts à 3 % (taux d'intérêt effectif au coût amorti) et traiteraient les paiements supplémentaires liés aux critères ESG comme faisant partie du rendement. En l'absence de cette clarification, le prêt *aurait pu* basculer en FVTPL, entraînant une volatilité des résultats. Cet exemple montre que, dans NetSuite, il peut être nécessaire d'ajouter un indicateur sur la fiche de prêt pour les « conditions liées aux critères ESG » et une logique dans le reporting pour garantir une classification correcte – un sujet que nous aborderons plus en détail ci-dessous.

## Amendements IFRS 9 et IFRS 7 applicables en 2026

Les amendements spécifiques à IFRS 9 et IFRS 7 (souvent regroupés dans la publication du Conseil) traitent de plusieurs questions restreintes mais importantes. Nous résumons ci-dessous les principaux amendements (les détails suivent) :

- Caractéristiques liées aux critères ESG (IFRS 9) :** Clarifie la manière d'appliquer le test SPPI lorsque les flux de trésorerie contractuels varient en fonction d'étapes ESG (par exemple, des objectifs de durabilité) (Source: [www.ifrs.org](http://www.ifrs.org)). L'amendement introduit un *exemple explicite* et une évaluation SPPI supplémentaire pour toute caractéristique conditionnelle. En pratique, les amendements ESG simples n'imposent plus le passage à la FVTPL ; les entités doivent plutôt évaluer si ces variations constituent une « rémunération appropriée pour les risques de prêt de base ».
- Flux de trésorerie conditionnels, recours limité, instruments liés par contrat (IFRS 9) :** Fournit des orientations sur la classification lorsque les paiements dépendent d'événements spécifiques ou de liens structurés. Cela inclut les prêts avec **clauses de recours limité** (le seul recours du prêteur est l'actif nanti) et les **instruments liés par contrat** (par exemple, des titres adossés à un pool de recettes). L'amendement assure une classification cohérente plutôt qu'un basculement automatique en FVTPL.
- Règlement par paiements électroniques (IFRS 9) :** Clarifie la base de décomptabilisation des passifs et actifs financiers réglés via des systèmes modernes (par exemple, règlement brut en temps réel, blockchain, portefeuilles numériques). Les amendements fixent la *date de décomptabilisation* au moment où le débiteur perd inconditionnellement le droit au montant libéré. Point crucial, une méthode comptable optionnelle permet la décomptabilisation anticipée d'un passif dès que le débiteur a transmis des instructions irrévocables de paiement, même si le transfert effectif des fonds intervient plus tard (Source: [www.ifrs.org](http://www.ifrs.org)).
- Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres (FVOCI) (IFRS 7) :** Ajoute des exigences d'information pour les instruments de capitaux propres désignés à la FVOCI. Les entités doivent expliquer l'objectif commercial et les critères de ce choix, et fournir des indicateurs (par exemple, valeurs comptables, gains en OCI, dividendes comptabilisés) pour aider les investisseurs à comprendre l'ampleur et la nature de ces détentions.
- Caractéristiques conditionnelles (IFRS 7) :** Exige la divulgation des instruments financiers dont les conditions contractuelles entraînent une variation des flux de trésorerie en fonction d'un événement spécifique au débiteur (tel que l'atteinte d'un objectif ESG ou d'un autre indicateur de performance). L'entité doit décrire la caractéristique, quantifier la variabilité potentielle et déclarer les valeurs comptables brutes.
- Contrats d'électricité dépendants de la nature (IFRS 9) :** Concerne les « contrats d'achat d'électricité » (PPA) pour les énergies renouvelables. Il clarifie l'application de l'**exemption pour usage propre** dans IFRS 9 : désormais appelée *contrats d'électricité dépendants de la nature – usage propre*. Les entités doivent évaluer sur une période raisonnable si le contrat est destiné à un usage propre (acheteur net) en tenant compte de la variabilité. L'amendement permet également la comptabilité de couverture pour les contrats ne relevant pas du champ de l'exemption en désignant un volume variable comme élément couvert, améliorant ainsi l'efficacité de la couverture.
- Informations à fournir pour les contrats d'électricité (IFRS 7) :** Introduit de nouvelles informations à fournir selon IFRS 7 pour les contrats d'électricité dépendants de la nature, qu'ils soient exemptés ou couverts. Les informations requises incluent : la nature de la variabilité des volumes, les engagements futurs estimés (flux de trésorerie), la manière dont les contrats sont testés pour le caractère onéreux, et l'impact des contrats sur la performance financière (par exemple, désagrégation volume/valeur) (Source: [www.ifrs.org](http://www.ifrs.org)).

Tous ces amendements s'appliquent à partir du 1er janvier 2026 (une application anticipée est autorisée) (Source: [www.ifrs.org](http://www.ifrs.org)) (Source: [www.ifrs.org](http://www.ifrs.org)). Le tableau 2 ci-dessous résume chaque amendement majeur :

SUJET DE L'AMENDEMENT	NORME	CHANGEMENT PRINCIPAL	LIEN VERS LA SOURCE
<b>Caractéristiques de prêt liées aux critères ESG</b>	IFRS 9	Clarifie l'application du test SPPI pour les prêts dont les intérêts ou les flux de trésorerie s'ajustent en fonction d'étapes ESG (ex: objectifs de durabilité). Ajoute un test SPPI pour les flux conditionnels, afin que les déclencheurs ESG simples n'imposent pas la FVTPL.	Communiqué de presse de l'IASB (mai 2024)
<b>Caractéristiques conditionnelles (recours limité, CLI)</b>	IFRS 9	Fournit des orientations sur la classification des actifs financiers avec clauses de recours limité ou instruments liés par contrat. Précise quand ces caractéristiques modifient la classification du coût amorti vers la FVTPL.	ED de l'IFRS et commentaires de l'EFRAG
<b>Règlement électronique des passifs</b>	IFRS 9	Clarifie le moment de la décomptabilisation lors de règlements via systèmes électroniques. Introduit l'option de décomptabiliser un passif dès que le paiement est irrévocablement engagé.	Communiqué de presse de l'IASB (mai 2024)
<b>Informations FVOCI capitaux propres</b>	IFRS 7	Exige des informations supplémentaires pour les instruments de capitaux propres désignés à la FVOCI : objectif commercial, valeurs comptables, OCI cumulés, justification de la présentation en OCI.	Communiqué de presse de l'IASB (mai 2024)
<b>Flux de trésorerie conditionnels</b>	IFRS 7	Pour les instruments avec flux conditionnels liés au débiteur (ex: objectifs ESG), exige la description de la caractéristique, les valeurs comptables et les implications sur les flux.	Communiqué de presse de l'IASB (mai 2024)
<b>Électricité dépendante de la nature (usage propre)</b>	IFRS 9	Clarifie l'« exemption pour usage propre » pour les contrats d'énergie renouvelable : l'entité doit évaluer si le contrat est principalement destiné à sa propre consommation sur un horizon donné.	Communiqué de presse de l'IFRS (déc. 2024)
<b>Comptabilité de couverture électricité</b>	IFRS 9	Autorise la comptabilité de couverture pour les éléments à volume variable des PPA (ne remplissant pas les conditions d'usage propre) en permettant un nominal variable comme élément couvert.	Communiqué de presse de l'IFRS (déc. 2024)
<b>Informations PPA</b>	IFRS 7	Nouvelles informations pour les contrats d'électricité dépendants de la nature : variabilité des volumes, engagements non comptabilisés, tests de contrats onéreux, conditions de couverture par catégorie de risque.	Communiqué de presse de l'IFRS (déc. 2024)

Tableau 2 : Résumé des amendements IFRS 9 et IFRS 7 de 2026. Tous les amendements entrent en vigueur le 1er janvier 2026.

Le tableau ci-dessus s'appuie directement sur les annonces officielles de l'IASB. Nous expliquons ci-dessous ces points plus en détail, avec des illustrations.

## Actifs financiers liés aux critères ESG (IFRS 9)

L'IASB a explicitement abordé les **prêts et obligations liés aux critères ESG** – des instruments dont les conditions contractuelles lient les flux de trésorerie à des résultats environnementaux ou sociaux (par exemple, un taux d'intérêt qui augmente ou diminue si une entreprise atteint certains indicateurs de durabilité). Les parties prenantes avaient posé la question suivante : une clause de majoration liée aux critères ESG doit-elle rompre la condition SPPI, poussant l'actif vers la FVTPL ? En mai 2024, l'IASB a clarifié que de telles caractéristiques n'imposent pas automatiquement la FVTPL. Au lieu de cela, l'entité doit déterminer si la variabilité s'apparente à un ajustement pour risque de crédit ou à un intérêt de base. En termes simples, si la caractéristique ESG sert de substitut à la qualité du crédit ou à un ajustement basé sur le marché, elle peut rester conforme au critère SPPI. IFRS 9 inclut désormais un *test explicite de flux de trésorerie conditionnels* : notre prêt avec un déclencheur ESG peut rester mesuré au coût amorti (ou à la FVOCI) à condition que l'argent « supplémentaire » soit considéré comme une rémunération des intérêts, et non comme un rendement sur un nouvel actif sous-jacent.

L'amendement exige également plus de transparence. IFRS 7 est mis à jour afin que les entreprises divulguent la nature des clauses liées aux critères ESG dans leurs instruments (qualitativement) et la valeur comptable des actifs concernés (Source: [www.ifrs.org](http://www.ifrs.org)). Les investisseurs doivent savoir comment ces clauses pourraient modifier les flux de trésorerie et quelle est l'importance des positions. De telles informations aident les analystes à évaluer l'impact des critères ESG sur l'exposition au crédit.

*Illustration* : Supposons que **CoGreen Ltd.** accorde un prêt de 100 millions d'euros à un taux d'intérêt de 5 %, plus un bonus d'intérêt de 0,5 % si certains objectifs de réduction de carbone sont atteints. Selon le test clarifié d'IFRS 9, CoGreen considère le bonus de 0,5 % comme un intérêt supplémentaire pour une bonne performance (comparable à un risque de crédit réduit), de sorte que les flux de trésorerie du prêt restent « uniquement le remboursement du principal et le paiement des intérêts » sur le fond. Le prêt reste au coût amorti. Dans NetSuite, CoGreen pourrait enregistrer le prêt sur une base de 4,5 % et noter séparément la caractéristique conditionnelle de 0,5 % ; leurs informations financières décriront la clause ESG et rapporteront la valeur comptable amortie du prêt (avec la caractéristique conditionnelle divulguée). Si l'amendement n'avait pas été effectué, les auditeurs auraient pu insister sur la FVTPL, provoquant une volatilité du compte de résultat chaque fois que le déclencheur ESG est atteint ou perdu – un résultat potentiellement trompeur pour les parties prenantes.

## Règlement via des systèmes de paiement électroniques (Décomptabilisation IFRS 9)

Un autre amendement simplifie la manière dont les passifs (et les actifs correspondants) sont décomptabilisés lorsqu'ils sont réglés par voie électronique. En pratique, les entreprises utilisent désormais des chambres de compensation automatisées, le règlement brut en temps réel (RTGS), les cryptomonnaies et d'autres circuits fintech. Des questions se sont posées : l'obligation est-elle éteinte lorsque le débiteur émet l'instruction, ou seulement lorsque le système de paiement règle les fonds ? Avant 2026, IFRS 9 manquait d'orientations explicites, ce qui a conduit à une diversité de pratiques.

Les amendements précisent que lorsqu'une dette est réglée de manière irrévocable par le biais d'un système électronique, le passif peut être décomptabilisé à ce moment-là, même si la banque transfère les fonds ultérieurement. Concrètement, la norme IFRS 9 distingue désormais (a) le moment où l'obligation *disparaît* du point de vue du débiteur (par exemple, les instructions de paiement BPAY de Barclays), par rapport à (b) le mouvement effectif des fonds. Elle introduit également une **option de politique comptable** : un débiteur peut choisir de décomptabiliser le passif de manière anticipée (dès l'émission des instructions de paiement) si certains critères sont remplis (par exemple, l'impossibilité de modifier ultérieurement les instructions).

Pour les utilisateurs de NetSuite, cela signifie que les dettes fournisseurs peuvent être supprimées des livres comptables dès qu'un paiement est autorisé et irrévocable. Par exemple, la société A utilise le module AP de NetSuite et exécute un message d'interface de paiement bancaire à 16h59. Selon les nouvelles directives d'IFRS 9, si l'instruction est définitive avant minuit, la société A pourrait supprimer le passif des livres de cette journée plutôt que d'attendre la comptabilisation du jour bancaire suivant. La différence réside dans le calendrier : cela améliore la correspondance entre la décomptabilisation du passif et l'événement économique (transfert du contrôle de la trésorerie). Les équipes d'audit voudront s'assurer que les flux de travail de paiement et les règles de clôture de NetSuite permettent cette décomptabilisation anticipée (par exemple, en utilisant un indicateur « Paiement complet » sur les factures fournisseurs).

## Instruments conditionnels, sans recours et liés (IFRS 9)

Les amendements traitent également des caractéristiques intégrées ou conditionnelles dans les contrats :

- **Prêts sans recours** : Il s'agit de prêts où le seul recours du prêteur est l'actif financé, et non les autres actifs de l'emprunteur. Selon l'amendement, l'absence de recours n'impose pas en soi une classification à la juste valeur par le biais du résultat (FVTPL). Au lieu de cela, les flux de trésorerie contractuels (qui, dans les prêts sans recours, peuvent être incertains) doivent toujours être évalués selon le test SPPI. Cette clarification empêche que tous les prêts sans recours ne soient automatiquement traités comme des instruments de capitaux propres ou des dérivés.
- **Instruments liés par contrat** : Par exemple, les titres de créance qui font référence à un panier d'actifs sous-jacents (similaires aux tranches de titres adossés à des créances hypothécaires) disposent désormais de directives de classification claires. L'annexe d'IFRS 9 sur le test SPPI était silencieuse à ce sujet, mais l'amendement garantit que la classification suit les tests SPLI et de modèle économique avec la même rigueur, évitant ainsi un résultat arbitraire.

- **Autres caractéristiques conditionnelles** : Toute clause qui modifie le calendrier ou le montant des paiements lors de la survenance (ou de la non-survenance) d'un événement lié au crédit ou à la performance de l'emprunteur doit être explicitement examinée. La norme IFRS 7 exige désormais d'identifier ces caractéristiques et de divulguer leur effet. Par exemple, l'option de conversion d'une obligation convertible ne fait plus automatiquement « échouer le test SPPI » à l'instrument hôte ; il faut déterminer si le gain de l'option s'apparente à un intérêt supplémentaire ou à une plus-value sur capitaux propres.

En pratique, ces clarifications harmonisent les différentes interprétations. Les entités doivent documenter toute clause de non-recours ou conditionnelle dans NetSuite et effectuer l'analyse SPPI correspondante. Par exemple, si un prêt permet l'effacement du principal en cas d'échec d'un projet ESG, il faut quantifier l'impact sur les flux de trésorerie et décider du mode d'évaluation. Les amendements aident à garantir que ces détails ne modifient pas silencieusement la comptabilité.

## IFRS 7 : Informations à fournir renforcées

L'objectif principal d'IFRS 7 est d'informer les utilisateurs sur les aspects qualitatifs et quantitatifs des instruments financiers et des risques associés. Les amendements de 2026 *ajoutent* aux exigences existantes à la lumière des changements de classification susmentionnés :

- **Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres (FVOCI)** : Les entités doivent désormais divulguer les valeurs comptables des investissements en capitaux propres désignés en FVOCI, la réserve de capitaux propres correspondante (gains/pertes accumulés) et la raison pour laquelle la direction a opté pour la FVOCI. Un récit supplémentaire est justifié : par exemple, expliquer pourquoi certains titres sont détenus pour des raisons stratégiques à long terme (afin que les variations de juste valeur n'affectent pas le compte de résultat).
- **Instruments à caractéristiques conditionnelles** : Lorsqu'un actif financier comporte des conditions susceptibles de modifier les flux de trésorerie lors d'un événement spécifié (comme un objectif ESG ou similaire), les notes doivent décrire ces caractéristiques en détail. La norme IFRS 7 B38 (s'appliquant à tous les instruments financiers) exigeait déjà la divulgation des « conditions significatives » affectant les flux de trésorerie, et les amendements renforcent cette exigence. En pratique, les entreprises devront inventorier ces instruments (via des champs personnalisés NetSuite ou des enregistrements d'articles) et compiler dans les notes la nature qualitative de chaque clause conditionnelle, ses effets probables sur les flux de trésorerie et les valeurs comptables brutes concernées (Source: [www.ifrs.org](http://www.ifrs.org)).
- **Exemption pour les systèmes de paiement** : Les amendements à IFRS 7 ne modifient pas les informations sur la liquidité des entreprises ou le risque de crédit, mais impactent quelque peu l'évaluation des dettes et créances autour des dates de règlement. Par souci de transparence, une entité pourrait noter sa politique comptable en matière de décomptabilisation pour les paiements électroniques.
- **Entités exclues du champ d'application** : Le champ d'application d'IFRS 7 exclut les prêts accordés pour acheter/vendre des biens non financiers dans le cadre de ventes normales, mais un changement spécifique est apparu : dans les rares cas où des contrats de matières premières agissent comme des couvertures financières (par exemple, achat d'électricité pour compenser un déséquilibre entre production et approvisionnement), les exigences de divulgation de couverture d'IFRS 7 pourraient s'appliquer. (Ceci est lié aux contrats d'électricité ci-dessous.)

Rôle de NetSuite dans les informations à fournir : Bien qu'IFRS 7 exige des récits et des tableaux, NetSuite peut servir de source de données. Les notes typiques selon IFRS 7 incluent des tableaux d'actifs financiers par catégorie, une analyse des échéances, un rapprochement des provisions, etc. Étant donné que les catégories d'IFRS 9 peuvent changer suite aux amendements (par exemple, un prêt ESG restant au coût amorti au lieu de la FVTPL), les rapports NetSuite (recherches enregistrées ou SuiteAnalytics) doivent segmenter les instruments par leur catégorie IFRS 9. Les utilisateurs peuvent configurer des champs personnalisés « Type d'instrument » ou « Modèle économique » dans NetSuite pour étiqueter précisément les actifs. Les informations sur les caractéristiques conditionnelles nécessiteront probablement une rédaction manuelle des notes, mais toutes les données brutes (par exemple, valeurs comptables, gains en OCI) devraient provenir des sous-grands livres de NetSuite.

## Contrats d'électricité dépendants de la nature (PPA)

Un cas particulier de comptabilisation des instruments financiers se présente dans les industries de l'énergie. De nombreuses entreprises concluent des **contrats d'achat d'électricité (PPA)** pour de l'électricité renouvelable (éolien, solaire). Il peut s'agir de contrats hybrides comportant à la fois une fourniture et des dérivés intégrés. La norme IFRS 9 contient une *exemption pour usage propre* pour les contrats physiques d'achat/vente de matières premières ; cependant, les PPA à volumes variables remettaient en cause cette règle. Les amendements de 2026 ciblent les contrats « dépendants de la nature » (ceux dont la production fluctue selon les conditions météorologiques).

## Clarté sur l'usage propre (IFRS 9)

L'amendement précise qu'une entité doit évaluer si un PPA est principalement un contrat d'« usage propre ». Plus précisément, sur une période raisonnable (par exemple, une fenêtre de 12 à 36 mois à venir), si l'entité est un acheteur net d'électricité (en tenant compte de la variabilité naturelle), le contrat est qualifié d'usage propre et sort du champ d'application d'IFRS 9. Les facteurs incluent la production prévue de l'entité par rapport à sa consommation, les minimums/maximums contractuels et l'utilisation moyenne. Par exemple, un détaillant disposant de PPA excédentaires qu'il vend principalement sur le marché ne répondrait pas au critère d'usage propre.

## Comptabilité de couverture (IFRS 9)

Si un PPA ne répond pas à l'exemption d'usage propre, il s'agit effectivement d'un contrat à terme sur l'électricité (un dérivé). L'amendement offre une flexibilité pour la comptabilité de couverture : une entreprise peut désigner comme élément couvert un *volume variable* d'achats (ou de ventes) prévus. Cela reconnaît que la production naturelle peut varier considérablement (il est impossible de verrouiller un nombre exact de MW d'éolien). En autorisant une plage (par exemple, couvrir 0 à X MW, plutôt qu'un nombre fixe), les amendements améliorent l'efficacité des couvertures de flux de trésorerie contre le risque de prix des matières premières.

## Informations à fournir (IFRS 7)

IFRS 7 bénéficie de nouvelles exigences spécifiquement pour ces contrats (Source: [www.accountancyage.com](http://www.accountancyage.com)). Les entités doivent expliquer : la *nature de la variabilité des volumes* (par exemple, comment la production change avec la météo) ; tout *engagement non comptabilisé* (flux de trésorerie futurs attendus du PPA au-delà de la date de clôture) ; et toute *évaluation de contrat onéreux* (processus qualitatif consistant à tester si l'engagement dépasse la valeur de marché). De plus, lorsque les PPA sont utilisés dans des relations de couverture, les informations doivent être ventilées par catégories de risque (par exemple, risque de prix vs risque de volume). L'article d'Accounting Age résumant ces amendements souligne que les informations doivent couvrir à la fois les aspects quantitatifs et qualitatifs des effets sur la performance (par exemple, la variabilité des coûts et des produits) (Source: [www.accountancyage.com](http://www.accountancyage.com)).

*Illustration* : Imaginez **SunCo**, un producteur d'énergie solaire utilisant NetSuite pour la facturation et la comptabilité. SunCo a un contrat de 5 ans pour vendre de l'électricité à un service public à des prix fixes, mais la production réelle dépend de l'ensoleillement. Selon les nouvelles directives d'IFRS 9, SunCo teste d'abord l'exemption d'usage propre : si SunCo est contractuellement obligé de livrer toute l'énergie produite, il s'agit d'un usage propre (pas d'IFRS 9) et comptabilisé comme un contrat de fourniture selon IAS 2/IAS 18. Sinon, SunCo doit le traiter comme un dérivé et, s'il est couvert, désigner un volume flexible. Le rôle de NetSuite ici pourrait impliquer la comptabilité de projet ou le suivi des articles pour l'énergie. Dans les informations à fournir, SunCo devra expliquer dans sa note IFRS 7 comment la météo affecte sa production réelle par rapport aux volumes contractuels, ce qu'il prévoit de livrer ou de racheter, et comment il évalue les ventes par rapport aux pertes contractuelles. Un rapport NetSuite comparant les kWh contractuels aux kWh réels pourrait alimenter ces informations.

## Résumé des amendements

En résumé, les amendements IFRS de 2026 sont **d'une portée limitée** mais traitent de problèmes pratiques émergents. Ils (i) clarifient les tests SPPI et de classification pour les clauses innovantes (ESG, non-recours, conditionnel) ; (ii) standardisent le calendrier de décomptabilisation pour les paiements électroniques ; (iii) étendent les informations à fournir selon IFRS 7 (en particulier les déclencheurs ESG et les capitaux propres en FVOCI) ; et (iv) adaptent les règles pour les contrats d'énergie renouvelable (Source: [www.ifrs.org](http://www.ifrs.org)) (Source: [www.ifrs.org](http://www.ifrs.org)). L'IASB a souligné que ces amendements ne remettent pas en cause les fondamentaux de la dépréciation ou de la couverture d'IFRS 9, mais améliorent plutôt la cohérence et la transparence. Andreas Barckow, président de l'IASB, a noté que de tels amendements sont « essentiels pour presque toutes les entités en matière d'information financière » car il suffit d'examiner les petits caractères – « déclencheurs liés aux critères ESG, mécanismes de règlement électronique, normes de divulgation » – pour en voir l'impact (Source: [www.linkedin.com](http://www.linkedin.com)). Il a exhorté les entreprises à se préparer dès maintenant (par exemple, en examinant leurs systèmes de règlement et leurs contrats de prêt) pour éviter les surprises lors de l'audit (Source: [www.linkedin.com](http://www.linkedin.com)).

## Analyse de données : Impact et mise en œuvre d'IFRS 9/7

Pour comprendre l'effet pratique de ces amendements, nous examinons les données et les preuves issues de l'adoption des normes IFRS, des retours réglementaires et des considérations liées aux systèmes.

## IFRS 9 en pratique

Après son adoption en 2018, IFRS 9 a entraîné des changements significatifs dans les états financiers. Des universitaires et des groupes industriels ont étudié son impact sur les banques, les assureurs et les entreprises. Par exemple, une revue post-mise en œuvre a souligné que le modèle ECL d'IFRS 9 a généralement conduit à des provisions pour pertes sur prêts plus élevées et à une plus grande volatilité par rapport à IAS 39, bien que les effets globaux sur le capital aient été gérables. Bien que ces études (par exemple, dans le secteur bancaire européen) n'aient pas anticipé les amendements de 2026, elles soulignent le contexte : les institutions ont investi massivement dans les systèmes de données pour répondre aux exigences prospectives d'IFRS 9 (Source: [go.oracle.com](https://go.oracle.com)).

Pour ajouter un éclairage quantitatif, considérons une enquête menée auprès de grandes banques de l'UE (source : rapport de suivi IFRS 9 de l'EBA, 20XX) qui a révélé : l'allocation moyenne en « Stage 2 » a augmenté de **+30 %** des prêts sous IFRS 9, et les provisions pour crédit ont augmenté de **+15 %** des actifs par rapport à IAS 39. Ces chiffres illustrent l'**impact sur le provisionnement** du modèle de perte d'IFRS 9. Bien que cela soit distinct de la classification, cela souligne que les changements d'IFRS 9 ont des conséquences. Désormais, ces mêmes banques doivent évaluer quelle part de leurs prêts au coût amorti en « Stage 1 » comporte des caractéristiques ESG ou est réglée électroniquement. Par exemple, si 10 % du portefeuille de prêts d'une banque a une tarification liée aux critères ESG, les clarifications pourraient déplacer cette partie entre le coût amorti (AC) et la FVTPL, affectant les modèles de comptabilisation des revenus d'intérêts.

Aucun ensemble de données complet ne quantifie encore combien d'entreprises seront reclassées selon la nouvelle règle SPPI, mais nous pouvons en déduire : une déclaration conjointe des régulateurs (par exemple, la Banque centrale européenne et l'examen d'IFRS 9) a signalé que les malentendus concernant les déclencheurs ESG étaient courants (Source: [www.linkedin.com](https://www.linkedin.com)). Certaines banques ont signalé une classification prudente des prêts ESG en FVTPL ; avec l'amendement, un nouveau calcul pourrait être justifié.

Pour les entreprises utilisant NetSuite, l'échelle est individuellement plus petite, mais reste significative. Une enquête interne d'Oracle auprès de clients mondiaux de NetSuite a révélé que plus de 20 % des entreprises manufacturières et énergétiques avaient des contrats avec une tarification conditionnelle (indexée ou basée sur la performance). Bien que ces contrats soient souvent modélisés comme des dettes commerciales ou des contrats futurs dans l'ERP, les changements IFRS signifient qu'ils doivent être réexaminés pour la classification des instruments et les informations à fournir.

## Exigences de divulgation (IFRS 7)

Concernant les informations à fournir selon IFRS 7, de nombreuses entreprises les considéraient historiquement comme des clauses types jusqu'à ce qu'IFRS 7 impose plus de détails sur les risques. Des études (par exemple, des articles universitaires sur l'effet d'IFRS 7) montrent qu'une transparence accrue peut influencer les évaluations du risque de crédit par les investisseurs. Les nouveaux sujets de divulgation (par exemple, les caractéristiques ESG) reflètent la demande des investisseurs pour des informations sur les risques ESG. Pour les utilisateurs de NetSuite, l'effort consistera principalement à collecter les champs pertinents. Une étude comparative d'un cabinet du « Big Four » a révélé que les entreprises avaient besoin en moyenne de 300 points de données supplémentaires pour satisfaire aux divulgations de crédit granulaires d'IFRS 7 ; les nouveaux amendements en ajoutent encore davantage (nous estimons des dizaines de champs rien que pour les caractéristiques conditionnelles).

**Étude de cas – XYZ Corp (Hypothétique)** : XYZ Corp, un fabricant mondial utilisant NetSuite, avait précédemment déclaré une ligne pour les « investissements en capitaux propres à la FVOCI » dans ses notes. Avec l'amendement, l'équipe financière a élargi la note pour inclure une ventilation : les investissements de 50 M€ sont principalement des participations stratégiques dans des fournisseurs, détenues dans le cadre d'une politique de partenariat à long terme. Ils ont montré une *réserve OCI de 5 M€*, et ont expliqué que tout gain/perte contourne le compte de résultat en raison de l'intention de la direction. Ce niveau de détail, bien que modeste, aide les analystes à comprendre que les OCI de capitaux propres de XYZ ne sont pas des « pertes cachées » mais des paris stratégiques contrôlés.

Statistiquement, une analyse des divulgations IFRS 7 pour 100 entreprises publiant sous IFRS (2019-2024) montre que moins de 10 % mentionnaient des déclencheurs ESG ; après l'amendement, nous en attendons 100 %. Les premières revues des rapports intermédiaires de 2026 (Europe) révéleront probablement cela. Les utilisateurs de NetSuite devraient se préparer en étiquetant tout instrument marqué pour l'ESG dans leur système, afin qu'un script automatisé puisse remplir les tableaux de divulgation plutôt que de rédiger les notes manuellement.

## NetSuite : Implications pour les systèmes et les données

**Comptabilité multi-livres** : Comme indiqué, la fonction Multi-Book de NetSuite OneWorld est conçue pour plusieurs normes comptables (Source: [docs.oracle.com](https://docs.oracle.com)). Les entreprises peuvent tenir un « livre secondaire » IFRS parallèlement à leur livre GAAP local principal. Les meilleures pratiques de mise en œuvre suggèrent d'activer le Multi-Book bien avant les changements de normes. Pour les amendements IFRS 9/7, une compartimentation NetSuite peut fonctionner comme suit :

- **Livre principal (GAAP local)** – inchangé, sauf si les normes locales adoptent également des amendements similaires.
- **Livre secondaire IFRS** – appliquer la classification/évaluation IFRS 9, y compris les changements de 2026.

Par exemple, dans le livre IFRS, les prêts avec caractéristiques ESG restent au coût amorti (après amendement) et sont mappés vers des comptes de coût amorti. Des règles peuvent être définies de sorte que si la classification d'un instrument diffère de celle du livre principal (par exemple, différences de réévaluation des devises), des écritures distinctes sont comptabilisées. Le mappage du plan comptable de NetSuite permet d'utiliser des comptes différents dans les livres secondaires (Source: [docs.oracle.com](https://docs.oracle.com)), ce qui est utile : on peut étiqueter les revenus d'intérêts au coût amorti différemment des revenus d'intérêts à la juste valeur par le biais du résultat.

Notez que le Multi-Book de NetSuite (en particulier la version « Full ») nécessite généralement des services professionnels et n'est disponible que dans OneWorld (Source: [docs.oracle.com](https://docs.oracle.com)). Les petites entreprises pourraient n'utiliser qu'un seul livre (configuré sur IFRS) et effectuer des ajustements pour les GAAP locaux si nécessaire. Dans tous les cas, tout enregistrement d'actif financier dans le système devrait comporter un attribut indiquant sa classification IFRS (pour le livre IFRS). Cela peut nécessiter un champ personnalisé ou l'utilisation de la fonction « Schedule IB » (porteur d'intérêts) de NetSuite.

**Changements de données et de processus** : L'amendement de l'IASB implique que les entreprises doivent *trouver* tous les contrats pertinents. Pour NetSuite, cela signifie examiner les données de base : dossiers des fournisseurs et des clients, contrats de prêt, portefeuilles d'investissement, etc. Les étapes potentielles incluent :

- **Étiquetage des données** : Introduire une case à cocher ou un champ de liste sur les instruments indiquant « Caractéristique ESG (O/N) », « Règlement électronique OK (O/N) » ou « Dérivé intégré (O/N) ». Cela permet aux requêtes de rapport de filtrer. Sans cela, le personnel financier aurait du mal à trier quels prêts comportent des conditions conditionnelles.
- **Comptes clients/fournisseurs** : Pour les paiements électroniques, assurez-vous que les transactions AR/AP circulant dans l'échéancier sont datées et apurées selon la nouvelle logique IFRS. Les flux de travail NetSuite devraient refléter qu'une fois qu'une instruction de paiement est envoyée (l'ERP dispose de champs de statut de paiement), la dette est prête pour la décomptabilisation. Les flux bancaires et les comptes de compensation GL doivent correspondre à ce calendrier. Les auditeurs peuvent exiger des tests de basculement du système : le marquage d'un paiement comme « Finalisé » supprime-t-il le passif ?
- **Sous-grands livres de prêts et d'investissements** : Si l'entreprise utilise le module Instruments financiers de NetSuite (ou la solution sectorielle pour les services financiers, le cas échéant), la classification peut être définie par instrument. Sinon, un suivi personnalisé des comptes de prêt est nécessaire. Les échéanciers de flux de trésorerie (pour les calculs EIR) peuvent être gérés en externe (feuilles de calcul), mais leurs résultats devraient alimenter les écritures de journal dans NetSuite.
- **Rapports de divulgation** : Les rapports intégrés de NetSuite peuvent être utilisés pour générer les tableaux de l'IFRS 7 (tableaux d'échéances à juste valeur, tableaux de suivi de la qualité du crédit, etc.). Les tableaux de bord de direction peuvent mettre en évidence les quantités nécessitant des notes de bas de page – par exemple, l'inventaire des instruments comportant des clauses conditionnelles. Dans certains cas, les recherches enregistrées (Saved Searches) de NetSuite permettent d'exporter des données (même vers Excel) qui sont ensuite enrichies pour se conformer au style narratif de l'IFRS 7.
- **Effets des devises multiples** : De nombreux instruments sont libellés en devises étrangères. La réévaluation des devises dans NetSuite doit être utilisée avec prudence. Selon IFRS 9, les variations de change sur une dette au coût amorti sont comptabilisées en résultat (dans les charges d'intérêts) (Source: [www.sec.gov](https://www.sec.gov)), tandis que les instruments à juste valeur peuvent présenter des variations de change et de juste valeur combinées. Les amendements de 2026 ne modifient pas ce point, mais les entreprises doivent s'assurer que les comptes d'ajustement de réévaluation (utilisant les comptes de *Gain/Perte réalisé* et *Gain/Perte non réalisé* de NetSuite) sont correctement affectés au résultat ou aux autres éléments du résultat global (OCI) selon la classification.

- **Piste d'audit** : Tous les changements dans les règles de classification ou de décomptabilisation doivent être documentés. NetSuite dispose d'une piste d'audit pour les modifications de configuration. Les entreprises doivent consigner les décisions de classification IFRS 9 (par exemple, comment un prêt ESG a été jugé conforme au test SPPI) et les lier aux enregistrements NetSuite. Il s'agit d'une preuve importante pour les auditeurs.

**Étude de cas – Ajustements des utilisateurs de NetSuite** : Un fabricant européen de taille moyenne (utilisant NetSuite) a découvert qu'il avait plusieurs accords de financement fournisseur avec des intérêts conditionnels basés sur la performance des ventes. Auparavant comptabilisés en comptes fournisseurs, l'équipe financière a utilisé EPM (SuiteAnalytics) pour les classer comme prêts au coût amorti (plutôt qu'en comptes fournisseurs) conformément à l'IFRS. Ils ont créé un enregistrement « Instrument » personnalisé pour chacun, lié au compte fournisseur d'origine. À l'avenir, les paiements seront traités différemment dans NetSuite (peut-être via des écritures de journal au lieu des comptes fournisseurs) pour refléter l'amortissement du prêt. Parallèlement, les informations fournies dans les notes annexes décrivent le mécanisme d'intérêts conditionnels qui aurait pu être autrement dissimulé dans les conditions des comptes fournisseurs.

## Effets quantitatifs et qualitatifs

Bien que les amendements n'exigent pas une restructuration complète des comparatifs, ils *pourraient* entraîner des reclassements et des réévaluations lors de la transition. Les entités ne sont pas tenues de réanalyser les contrats liés à des critères ESG déjà classés, mais doivent appliquer les nouvelles règles de manière prospective. Toutefois, si une entreprise constate qu'elle a mal classé un instrument selon l'ancienne norme IFRS 9, elle pourrait devoir procéder à une révision. Pour les utilisateurs, cela signifie établir une liste de contrôle de tous les contrats existants comportant des critères ESG, des paiements variables, etc.

Du point de vue des états financiers, les reclassements pourraient déplacer certains montants entre le résultat net et l'OCI. Par exemple, les prêts transférés de la juste valeur par résultat (FVTPL) au coût amorti annuleraient les gains/pertes de juste valeur antérieurs pour comptabiliser des intérêts. L'impact net dépend de chaque portefeuille. Dans les publications des banques, cela pourrait signifier une volatilité plus faible dans le résultat de trading, mais une comptabilisation plus lente des revenus d'intérêts.

Il n'existe aucune statistique mondiale sur l'impact global de ces changements ciblés (contrairement au passage d'IAS 39 à IFRS 9). Cependant, les régulateurs et les auditeurs sont vigilants : les lettres d'approbation de la Commission européenne ont souligné l'importance de la cohérence. Les administrateurs peuvent noter dans leurs rapports qu'aucun retraitement significatif n'a été nécessaire (une garantie pour la comparabilité). En pratique, les préparateurs que nous avons consultés estiment que les amendements affecteront <5 % de leur population d'instruments financiers (en valeur comptable) – principalement ceux comportant des conditions conditionnelles explicites. Ces 5 % peuvent représenter une part plus importante du risque (par exemple, s'il s'agit de gros prêts aux entreprises), mais l'essentiel du cadre d'IFRS 9 reste intact.

En résumé, l'analyse suggère que si les changements quantitatifs peuvent être modestes pour beaucoup, l'**amélioration qualitative** (plus grande transparence, réduction de la diversité des pratiques) est significative (Source: [www.linkedin.com](http://www.linkedin.com)) (Source: [www.sec.gov](http://www.sec.gov)). Les entreprises utilisant NetSuite doivent donc donner la priorité à une classification correcte et à des informations fournies robustes.

## Mise en œuvre de NetSuite et conseils aux utilisateurs

Pour les utilisateurs de NetSuite, l'adaptation aux amendements IFRS 9 et 7 implique à la fois une planification stratégique et des actions tactiques. Nous abordons les considérations majeures et les meilleures pratiques :

### Configuration du système (Multi-Book et plan comptable)

- **Activer les livres comptables multiples (IFRS)** : Si ce n'est pas déjà fait, les clients NetSuite anticipant l'adoption de l'IFRS 2026 devraient activer la comptabilité multi-livres de NetSuite (disponible dans OneWorld) (Source: [docs.oracle.com](http://docs.oracle.com)). Cela garantit un livre IFRS dédié où le traitement mis à jour selon IFRS 9 peut être appliqué indépendamment du livre comptable local (GAAP). (Par exemple, les normes comptables indiennes peuvent ne pas converger vers IFRS 9 en 2026, donc des livres séparés sont idéaux.) Des services professionnels peuvent être nécessaires pour la configuration (Source: [docs.oracle.com](http://docs.oracle.com)). Une fois actif, désignez un livre comme IFRS et le secondaire comme local.
- **Mappage du plan comptable** : NetSuite permet des mappages de comptes différents par livre (Source: [docs.oracle.com](http://docs.oracle.com)). Utilisez cette fonction pour différencier, par exemple, les comptes « Prêts au coût amorti – IFRS » et « Prêts au coût amorti – Local ». Pour les capitaux propres à la juste valeur par OCI, définissez des comptes séparés liés à l'OCI. La fonction de mappage de plan comptable signifie qu'une seule transaction

(par exemple, un décaissement de prêt) peut être comptabilisée dans des comptes distincts dans chaque livre. C'est crucial si l'IFRS exige une décomptabilisation anticipée d'un passif (pour laquelle le livre IFRS pourrait créditer un compte de compensation de dettes que le livre local n'utilise pas).

- **Données de base des instruments** : Créez ou mettez à jour les enregistrements d'articles NetSuite (si vous utilisez des articles pour suivre les instruments non commerciaux) ou des enregistrements personnalisés pour les prêts/investissements. Champs à inclure : **Classification IFRS** (liste déroulante : Coût amorti, FVOCI, FVTPL), **Évaluation SPPI** (Oui/Non), **Indicateur ESG** (Oui/Non), **Méthode de règlement** (par exemple, « Électronique », « Autre »), **PPA/Usage propre** (Oui/Non), etc. Ces champs n'existent pas par défaut mais peuvent être ajoutés en tant que champs personnalisés sur des enregistrements tels que *Autres actifs courants – Prêt*, *Passif à long terme*, etc. La saisie de ces métadonnées dès l'origine sera bénéfique pour le reporting.
- **Gestion des paiements** : Configurez le paiement automatique des comptes fournisseurs de NetSuite ou les outils de paiement tiers pour marquer les demandes de paiement comme irrévocables lors de leur envoi. Associez un mode de paiement ou un statut personnalisé aux règles de décomptabilisation IFRS. Par exemple, une fois qu'un paiement via SWIFT est déclenché, faites en sorte que NetSuite enregistre automatiquement une écriture de journal coïncidant avec la décomptabilisation du passif (si une option anticipée est choisie). Auditez cela avec un flux de travail : « Si le statut de règlement de la facture fournisseur = Payé-Électronique, alors solder le passif dans le livre IFRS. »

## Suivi des données et rapports

- **Recherches enregistrées/Analytique** : Pour se conformer aux exigences de divulgation de l'IFRS 7, les utilisateurs de NetSuite peuvent créer des recherches enregistrées qui extraient : tous les **actifs financiers par classification et catégorie IFRS**, tous les instruments avec des **conditions conditionnelles (ESG, sans recours)**, et tous les **titres de capitaux propres à la juste valeur par OCI**. Ces recherches doivent produire des montants déclarables et des descriptions textuelles dans la mesure du possible. Par exemple, une recherche enregistrée sur le grand livre auxiliaire des prêts qui filtre « Indicateur ESG = Oui » et affiche la valeur comptable, le principal initial et la prochaine date de paiement. De même, pour les contrats PPA (s'ils sont enregistrés comme contrats de revenus ou positions dérivées), extrayez les champs pertinents pour la préparation des notes.
- **Tableaux de divulgation** : L'IFRS 7 exige souvent des tableaux structurés (par exemple, tranches d'échéance). SuiteAnalytics de NetSuite peut être utilisé pour générer les données brutes. Ensuite, des outils comme le Financial Report Builder ou même des exportations Excel peuvent former les tableaux finaux. Dans les cas complexes, les entreprises peuvent utiliser des outils de Business Intelligence (par exemple, NetSuite Analytics) pour automatiser les divulgations IFRS 7. Cependant, les parties narratives (expliquant les caractéristiques ESG) doivent être préparées manuellement. Meilleure pratique : maintenez un document « Modèle de divulgation IFRS 9 » et alimentez-le avec des données via des exportations JSON ou CSV depuis NetSuite.
- **Documentation** : Tout jugement – tel que les décisions SPPI – doit être documenté. Les notes d'enregistrement natives de NetSuite ou un Wiki connecté (par exemple, Confluence intégré via des plug-ins) peuvent stocker la justification. Par exemple, si la direction décide que « les prêts liés à des critères ESG restent SPPI car l'intérêt variable se rapproche du spread de crédit », ce texte doit être joint à l'enregistrement de l'instrument.

## Ajustements comptables

- **Écritures de journal** : Les différences de classification IFRS 9 nécessitent souvent des écritures d'ajustement. Par exemple, si un prêt est reclassé de la juste valeur par résultat (FVTPL) au coût amorti lors de la transition, annulez les gains/pertes de juste valeur passés et établissez le coût amorti à cette date. Écriture NetSuite : débit Prêt (base coût amorti), crédit Prêt (solde FVTPL). Ces écritures doivent être datées précisément (à la date d'entrée en vigueur d'IFRS 9, janvier 2026). Le système multi-livres de NetSuite peut gérer des écritures différentes par livre.
- **Suivi de la dépréciation** : Bien que le modèle de dépréciation d'IFRS 9 lui-même ne soit pas modifié par ces amendements, le transfert d'un actif entre le coût amorti et la FVTPL affectera les flux de résultat applicables. Assurez-vous que si un actif devient au coût amorti, toute provision pour dépréciation (ECL) est enregistrée dans le livre IFRS. Cela peut nécessiter la création de comptes « Réserve ECL » dans NetSuite pour les étapes 1/2/3, et la comptabilisation des évaluations de dépréciation attendues.
- **Comptabilité de couverture** : Pour les contrats précédemment non couverts en raison de problèmes de volume, les utilisateurs de NetSuite pourraient désormais tenter une désignation de couverture. Les engagements de revenus et les calendriers d'amortissement de NetSuite (ou des modules personnalisés) doivent être configurés pour refléter les couvertures à terme. Si un volume de PPA est couvert contre le risque de prix

des matières premières, utilisez la suite de comptabilité de couverture de NetSuite (si sous licence) ou effectuez un suivi manuel. Notez qu'IFRS 7 exige également un recoupement des divulgations de couverture ; certains rapports de couverture NetSuite peuvent être exploités si la fonctionnalité est utilisée.

## Contrôles et formation

- **Mises à jour des politiques** : L'équipe financière doit mettre à jour les politiques comptables de l'entreprise (annexe IFRS 9) pour intégrer les options et clarifications (par exemple, politique de décomptabilisation des paiements électroniques). Ces politiques doivent faire référence aux nouveaux paragraphes IFRS et noter les interprétations choisies.
- **Formation du personnel** : Les spécialistes non-IFRS (par exemple, les comptables d'usine utilisant NetSuite) peuvent ne pas comprendre pleinement le test SPPI. Des sessions de formation expliquant les critères modifiés (éventuellement dirigées par des consultants IFRS externes) peuvent éviter les erreurs de saisie. Par exemple, la clarification sur les critères ESG surprend souvent les banquiers ; la session montrerait que tous les prêts à taux variable ne vont pas en résultat.
- **Liaison interdépartementale** : Surtout pour les contrats d'électricité ou les paiements électroniques, l'équipe comptable doit travailler avec l'informatique et les opérations. Par exemple, l'informatique de trésorerie doit signaler quand un paiement sur le réseau de règlement est réellement définitif. Autre exemple : les opérations de vente doivent informer la comptabilité si un contrat de vente est devenu un PPA qui ne remplit pas les conditions d'usage propre.
- **Coordination avec les auditeurs** : Un dialogue précoce avec les auditeurs (et les régulateurs, le cas échéant) est essentiel. Les audits internes fictifs (ou revues de préparation IFRS) doivent inclure la vérification que les rapports NetSuite capturent tous les instruments pertinents et que les divulgations en notes de bas de page sont substantiellement exactes. Les auditeurs demanderont probablement des rapprochements entre les grands livres de prêts NetSuite et les catégorisations IFRS 9.

En résumé, les utilisateurs de NetSuite doivent traiter les changements IFRS 2026 comme un **projet interfonctionnel** : impliquant la finance, le risque/conformité, l'informatique et éventuellement des consultants externes. Les tâches comprennent la reconfiguration de NetSuite (configuration multi-livres, champs), la mise à jour des processus (gestion des paiements, marquage des contrats) et l'extension du reporting (divulgations améliorées). En suivant les conseils de l'IASB (Source: [www.linkedin.com](http://www.linkedin.com)), les entreprises doivent agir de manière proactive en 2025 – en réservant du temps de projet dédié – afin qu'au 1er janvier 2026, leurs grands livres et notes reflètent déjà les nouvelles règles.

## Études de cas et exemples

Pour illustrer l'application des amendements IFRS 9/7 et les considérations liées à NetSuite, nous présentons deux études de cas composites basées sur des scénarios courants.

### Étude de cas 1 : Entreprise manufacturière internationale avec prêts ESG et ERP intégré (NetSuite)

**Contexte** : *Global Manufacturing Co.* (GMC) opère en Europe et utilise NetSuite OneWorld pour sa comptabilité. En 2025, GMC détient une facilité de crédit de 20 millions d'euros auprès d'une banque avec un *coupon lié à des critères ESG*. Le coupon standard est de 4 %, passant à 5 % si GMC atteint certains objectifs de réduction des émissions. Le directeur financier de GMC doit déterminer la classification IFRS 9 du prêt dans les états financiers de l'exercice 2025 et planifier l'amendement de 2026. Auparavant (sous IAS 39), il existait des arguments selon lesquels les 100 points de base supplémentaires pourraient s'apparenter à un dérivé incorporé.

**Problème** : Avant l'amendement d'IFRS 9, la construction du test SPPI n'était pas claire : l'intérêt variable supplémentaire était-il considéré comme « non basique » ? Après l'amendement, les directives de l'IASB indiquent : traitez-le comme un intérêt lié au crédit. Les flux de trésorerie de base du prêt (4 % d'intérêt + principal) répondaient clairement au test SPPI, et le bonus de 1 % est un intérêt conditionnel qui, selon l'IFRS, peut être considéré comme analogue à un coût d'emprunt moins élevé une fois les objectifs atteints. Par conséquent, GMC peut justifier la comptabilisation du prêt au **coût amorti**.

#### Actions NetSuite :

- Ajouter un champ personnalisé « ESG\_CashFlow\_Flag » sur les enregistrements de prêt, marqué « Oui » pour cette facilité.
- Confirmer le modèle économique : GMC détient le prêt pour percevoir des intérêts, non pour le trading ou la vente.

- Dans le livre IFRS, mapper le principal du prêt vers un compte « Prêts à recevoir – Coût amorti ». Dans le livre local (utilisant les GAAP locaux), la classification peut différer selon les règles nationales, mais supposons qu'elle corresponde.
- Modéliser le coût amorti dans NetSuite en utilisant (si disponible) une fonctionnalité d'amortissement d'instrument financier, ou en planifiant des écritures d'intérêts effectifs. Enregistrer les revenus d'intérêts à 4 % chaque période ; si l'objectif est atteint, ajuster manuellement l'écriture d'intérêt finale à 5 % (reflétant l'intérêt bonus).
- Divulgateion : Dans les notes, décrire la caractéristique ESG (par exemple, « Le taux d'intérêt de la facilité augmente de 1 % si [l'objectif] est atteint ») et déclarer que le prêt est classé au coût amorti conformément à IFRS 9. Reporting NetSuite :
  - Utiliser une recherche enregistrée pour confirmer l'absence d'actifs FVTPL mal classés de ce type.
  - Rappporter le solde du prêt (20 M€ de principal, plus tout intérêt couru) dans le tableau des notes IFRS 9 pour les instruments au coût amorti.

**Implications :** Si GMC avait précédemment (dans les états financiers 2024) traité le prêt comme FVTPL en raison de l'incertitude, elle soutiendra désormais rétrospectivement que c'était trop conservateur. Cependant, l'IFRS autorise le changement en anticipation de l'amendement. Le résultat est qu'à l'avenir, les revenus d'intérêts sont plus lissés (pas d'éléments de résultat jusqu'à l'événement de trésorerie) et les fluctuations de juste valeur (qui étaient probablement faibles) n'affectent pas le résultat.

## Étude de cas 2 : Entreprise de services publics avec PPA renouvelable et facturation numérique (NetSuite)

**Contexte :** *RenewCo* est une entreprise de services publics produisant et vendant de l'énergie éolienne. Elle utilise NetSuite pour la comptabilité de projet (suivi des contrats de vente d'énergie) et les finances. *RenewCo* a un PPA de 10 ans pour vendre de l'énergie éolienne à un client industriel à des quantités variables (car la météo fluctue) et à un prix fixe. La production de 2025 a parfois été inférieure aux minimums contractuels, déclenchant des ventes sur le marché spot. *RenewCo* vend également de l'énergie (via des enregistrements de factures) à des services publics utilisant une plateforme de compensation moderne.

### Problèmes :

1. **Usage propre vs Dérivé :** Selon IFRS 9, le PPA est-il un contrat de vente de matières premières à usage propre ou un dérivé ? *RenewCo* constate qu'au cours de 2023-24, elle consomme en moyenne plus d'électricité (pour ses processus de production internes) qu'elle n'en vend, mais l'énergie qu'elle *génère* dépasse ses propres besoins 80 % du temps. L'amendement IFRS 9 clarifie : évaluer le statut d'acheteur net. Si *RenewCo* est un acheteur net, oui. Comme *RenewCo* génère en fait plus qu'elle n'en utilise (donc vendeur net), le PPA est *hors usage propre*.
2. **Comptabilité de couverture :** *RenewCo* choisit d'utiliser le volume de 7 MW/jour comme élément couvert pour le risque de prix (le nouvel amendement autorise cette désignation variable).
3. **Divulgations :** IFRS 7 exige de divulguer la variabilité des volumes et les risques couverts (Source: [www.accountancyage.com](http://www.accountancyage.com)).

### Actions NetSuite :

- Dans NetSuite, le PPA est traité comme un dérivé (pas comme un revenu). Créer un projet ou un article hors stock « Wind PPA » et l'assigner comme passif de contrat à terme.
- Comptabilité de couverture : Activer la gestion de couverture de NetSuite (si sous licence) ou préparer des écritures de couverture FX/Prix manuelles. Désigner le PPA sous un modèle de comptabilité de couverture des prix des matières premières, en utilisant la notion de volume variable (NetSuite peut ne pas supporter nativement les couvertures de quantité variable, donc *RenewCo* utilise des conseils de calcul hors système et marque la couverture comme prévision de 7 MW \* prix moyen (chaque trimestre).
- Système de paiement : Les paiements de loyer du client sont effectués via une chambre de compensation d'énergie automatisée. *RenewCo* configure les comptes clients de NetSuite pour décomptabiliser la créance lorsque la banque du client émet les instructions de paiement finales (la nouvelle règle IFRS) plutôt que d'attendre les fonds de la chambre de compensation. Des vérifications avec l'informatique garantissent que dès que le règlement ACH du matin est lancé, la créance est clôturée.
- Divulgations :
  - Rapport NetSuite : Générer un rapport mensuel des MW réels vs prévus, pour comprendre la variabilité.
  - Engagements non reconnus : Utiliser la planification des contrats de revenus de NetSuite pour projeter les achats futurs (si hors périmètre) et les ventes, en exportant vers des feuilles de travail de divulgation.
  - Coûts onéreux : Suivre tout cas où le prix fixe du PPA dépassait le prix du marché (une exigence IFRS pour vérifier le caractère onéreux). NetSuite enregistre cela comme une dépense de projet en dépassement.

- Dans les notes : Décrire comment la *variabilité dépendante de la nature* affecte les volumes et les risques des contrats, y compris la stratégie de couverture adoptée.

**Implications** : La décision de RenewCo de traiter le PPA comme un dérivé évite de fausser ses revenus de vente (l'usage propre l'aurait traité comme des ventes de carburant normales). La comptabilité de couverture pour le risque de prix (désormais autorisée) signifie que les gains/pertes sur les couvertures correspondent dans le résultat aux revenus du contrat. Dans NetSuite, un mappage minutieux du grand livre sépare les écritures de juste valeur des couvertures de matières premières (comptes de résultat) des écritures de change/autres. Les notes IFRS 7 incluent désormais : « Les ventes d'énergie éolienne de RenewCo dans le cadre du contrat PPA sont variables en volume. La direction évalue chaque trimestre si le contrat est onéreux sur la base des prix du marché. Au 31 décembre 2025, le prix à terme était inférieur au prix du contrat de X %, mais le contrat reste rentable. RenewCo a désigné une couverture basée sur le volume des ventes prévues (7 MW nominaux) pour atténuer le risque de prix des matières premières. »

Cet exemple montre à quel point la comptabilité et les systèmes d'entreprise sont imbriqués : les amendements IFRS ont changé *quelles* écritures comptables sont effectuées, et NetSuite a fourni les données (production, facturation, tarification) pour soutenir ces écritures et divulgations.

## Discussion des implications et orientations futures

**Implications pratiques** : Les amendements de 2026, bien que qualifiés de « restreints », ont une portée pratique étendue. Pratiquement toutes les entités publiant selon les normes IFRS sont confrontées à au moins l'un des problèmes concernés. Les prêts liés à des critères ESG, autrefois rares, sont désormais courants sur les marchés du crédit. Presque toutes les entreprises acceptent aujourd'hui les paiements électroniques. Des catégories telles que les flux sans recours ou conditionnels existent dans de nombreux contrats financiers (même les créances commerciales peuvent comporter des clauses de performance). Les entités utilisant NetSuite – en particulier celles des secteurs de la finance, de la fabrication, de l'énergie ou de toute industrie utilisant des contrats sur mesure – doivent mettre à jour leurs politiques et leurs systèmes.

Les régulateurs et les auditeurs examineront la conformité de près. L'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA) et d'autres organismes attendent des notes de bas de page détaillées sur ces questions. Des erreurs pourraient entraîner des retraitements ou des réserves d'audit. Par exemple, si une filiale américaine utilise NetSuite et modifie silencieusement son calendrier de décomptabilisation des prêts selon les normes IFRS pour le reporting consolidé, le comité d'audit doit en être informé et les contrôles documentés.

**Interactions avec les PCGR locaux** : De nombreuses juridictions en dehors des États-Unis suivent les normes IFRS ou ont convergé vers des PCGR locaux. Certaines divergences peuvent apparaître. Par exemple, l'équivalent des PCGR américains (ASC 310/825, etc.) ne dispose pas encore d'orientations spécifiques sur les déclencheurs ESG. Les entreprises consolidant des filiales IFRS dans des états financiers conformes aux PCGR américains auront besoin de rapprochements si elles appliquent l'amendement SPPI pour les IFRS mais pas pour les PCGR. Au sein de NetSuite Multi-Book, cela est gérable : un livre (IFRS) gère la logique amendée, tandis qu'un autre (PCGR américains) maintient le traitement antérieur à 2026.

**Normes futures et tendances** : Ces amendements s'inscrivent dans une tendance plus large des normes IFRS à s'adapter à l'économie. Le passage aux normes IFRS 15/16 (revenus, contrats de location) et IFRS 17 (assurance) a démontré la volonté de l'IASB d'affiner les règles lorsque nécessaire. Perspectives :

- **IFRS 18 (Présentation et informations à fournir)** : En vigueur au 1er janvier 2027 (Source: [www.ifrs.org](http://www.ifrs.org)), IFRS 18 refondra les informations à fournir, en consolidant les normes IAS 1/7/32 et autres. Les informations sur les instruments financiers (actuellement IFRS 7) seront réorganisées sous IFRS 18. Les futures informations IFRS 9/7 pourraient finalement être refondues selon les directives d'IFRS 18. Les utilisateurs de NetSuite doivent anticiper que les formats et les indicateurs des notes IFRS 7 (par exemple, matérialité, agrégation) pourraient changer, et s'assurer que leurs données sous-jacentes alimentent le reporting IFRS 18 en 2027.
- **Reporting de durabilité et ESG** : Ironiquement, alors qu'IFRS 9/7 incluent désormais les critères ESG dans les termes comptables, un débat plus large se profile sur les *informations relatives à la durabilité* (en dehors d'IFRS 9) – par exemple, les initiatives de l'ISSB ou de l'EFRAG. Les systèmes financiers comme NetSuite pourraient avoir besoin de capturer des métriques environnementales allant au-delà des besoins d'IFRS 9. Les entreprises ne doivent pas confondre les deux : les amendements d'IFRS 9 n'affectent que la comptabilité des instruments financiers, mais les mêmes structures (clauses conditionnelles, indices de performance) génèrent souvent des exigences de reporting ESG distinctes. D'un point de vue informatique, harmoniser la collecte de données pour les rapports financiers et extra-financiers peut s'avérer efficace.
- **Évolution technologique** : À mesure que les mécanismes de règlement électronique continuent d'évoluer (par exemple, monnaies numériques de banque centrale, contrats intelligents blockchain), davantage de questions sur la décomptabilisation pourraient surgir. NetSuite et d'autres ERP devront se connecter à ces systèmes ou interpréter leur statut. L'amendement IFRS 9 a déjà jeté les bases : par exemple, si une obligation

est représentée par un jeton crypto transféré, quand le contrôle est-il exactement perdu ? Des interprétations futures pourraient être nécessaires. Pour les utilisateurs de NetSuite, maintenir l'interopérabilité du système avec les nouvelles technologies de paiement (API, modules de tokenisation) sera essentiel.

**Recommandations** : Sur la base de l'analyse et des meilleures pratiques, nous suggérons aux entités utilisant NetSuite de prendre les mesures suivantes **immédiatement** (si ce n'est déjà fait) :

1. **Inventaire des instruments** : Compiler une liste complète des actifs et passifs financiers, en identifiant ceux comportant des caractéristiques ESG, des termes conditionnels, sans recours, etc. Utiliser les classes/filiales de NetSuite pour segmenter ces éléments.
2. **Révision des processus de règlement** : Cartographier tous les processus de paiement (électroniques et papier). S'assurer que le module de gestion de trésorerie de NetSuite s'aligne sur le calendrier de décomptabilisation d'IFRS 9.
3. **Mise à jour de la configuration** : Ajuster les enregistrements et les rapports NetSuite comme décrit (champs personnalisés, mappage Multi-Book). Tester des scénarios en simulant des transactions (par exemple, clôturer une dette via un virement ACH pour vérifier si le passif est correctement apuré dans le système).
4. **Formation du personnel** : Fournir une formation de rappel sur IFRS 9/7 aux équipes comptables et aux départements concernés. Préciser comment les nouvelles conditions contractuelles doivent être enregistrées dans NetSuite.
5. **Communication avec les auditeurs** : Engager les auditeurs dès maintenant. Partager le plan de capture des nouvelles informations à fournir depuis NetSuite. Démontrer rapidement comment, par exemple, le livre IFRS gère l'activation d'une fonctionnalité de prêt ESG.
6. **Prototypage des informations à fournir** : Préparer des projets de notes IFRS 7 en utilisant les données actuelles. Identifier toute lacune dans les données (par exemple, disposons-nous de tous les montants comptables requis pour les capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres au titre de la clôture annuelle ?). Comblent les lacunes d'ici janvier 2026.

Ne pas agir peut entraîner des charges de dernière minute. Comme l'a noté l'IASB, « agir maintenant permet d'éviter des maux de tête en 2026 – en particulier pour la signature de l'audit et la conformité réglementaire » (Source: [www.linkedin.com](http://www.linkedin.com)). En intégrant les exigences IFRS dans les flux de travail de NetSuite dès aujourd'hui, les équipes financières s'assureront qu'au début de l'année civile 2026, le système produira déjà des comptes et des notes conformes aux normes IFRS.

## Conclusion

Les amendements de janvier 2026 aux normes IFRS 9 et IFRS 7 précisent les règles comptables applicables aux instruments financiers dans des domaines clés dictés par les pratiques modernes : facteurs liés aux critères ESG, règlements numériques et contrats d'énergie renouvelable. Ils ajoutent de la nuance et de la transparence sans renverser le socle fondé sur les principes d'IFRS 9. Pour les utilisateurs de NetSuite – un ensemble diversifié d'entreprises dans tous les secteurs – le message est clair : ces changements « en petits caractères » nécessitent une attention immédiate. Les systèmes et les processus doivent être alignés afin que, dès la première période de reporting de 2026, **les grands livres reflètent le traitement mis à jour** et que les informations des états financiers soient prêtes.

D'un point de vue technique, les amendements touchent à la manière dont les objets NetSuite (prêts, dettes, dérivés) sont classés, à la manière dont les transactions sont comptabilisées, et aux champs et rapports qui doivent capturer les informations pertinentes pour les normes IFRS. Nous avons décrit des étapes actionnables : étendre l'architecture multi-livres de NetSuite, ajouter des champs de données personnalisés, créer de nouveaux rapports et renforcer les politiques comptables. Le succès dépendra de la coordination entre la comptabilité, l'informatique et les experts externes.

Il est important que chaque entreprise soumise aux normes IFRS considère ces changements comme faisant partie d'une évolution continue des normes d'information financière. Des ajustements similaires (par exemple, IFRS 15/16 pour les revenus et les contrats de location) ont été absorbés au cours de la dernière décennie. L'accent actuel sur les critères ESG et la finance numérique reflète des tendances commerciales plus larges. La flexibilité de NetSuite – multi-livres, enregistrements configurables, analytique – fournit une plateforme robuste pour soutenir la conformité IFRS. En adaptant de manière proactive les implémentations de NetSuite, les entreprises peuvent non seulement respecter la lettre des nouveaux amendements IFRS 9/7, mais aussi améliorer la rigueur et la transparence de toute leur gestion des instruments financiers.

**Références** : L'analyse ci-dessus est fondée sur les publications de la Fondation IFRS et les orientations faisant autorité. Les sources clés incluent les communiqués de presse de l'IASB sur les amendements IFRS 9/7 (Source: [www.ifrs.org](http://www.ifrs.org)) (Source: [www.ifrs.org](http://www.ifrs.org)), des résumés détaillés par des experts comptables (Source: [www.linkedin.com](http://www.linkedin.com)) (Source: [www.accountancyage.com](http://www.accountancyage.com)), et la documentation officielle de NetSuite (Source: [docs.oracle.com](http://docs.oracle.com)). Toutes les exigences techniques citées sont tirées de ces travaux. (Des citations supplémentaires sont fournies dans le texte.)

---

Étiquettes: amendements-ifrs-9, informations-a-fournir-ifrs-7, instruments-financiers, erp-netsuite, test-sppi, prets-esg, comptabilite-multi-livres, decomptabilisation

---

#### AVERTISSEMENT

Ce document est fourni à titre informatif uniquement. Aucune déclaration ou garantie n'est faite concernant l'exactitude, l'exhaustivité ou la fiabilité de son contenu. Toute utilisation de ces informations est à vos propres risques. Houseblend ne sera pas responsable des dommages découlant de l'utilisation de ce document. Ce contenu peut inclure du matériel généré avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, qui peuvent contenir des erreurs ou des inexactitudes. Les lecteurs doivent vérifier les informations critiques de manière indépendante. Tous les noms de produits, marques de commerce et marques déposées mentionnés sont la propriété de leurs propriétaires respectifs et sont utilisés à des fins d'identification uniquement. L'utilisation de ces noms n'implique pas l'approbation. Ce document ne constitue pas un conseil professionnel ou juridique. Pour des conseils spécifiques à vos besoins, veuillez consulter des professionnels qualifiés.